



République et canton de Genève

Commune de Cartigny

Dans sa séance du 12 juin 2017, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

Délibération relative à un crédit d'engagement de F 350'000 pour la réalisation de divers travaux de rénovation de l'immeuble communal du Café de Cartigny, sis rue du Trabli 34

par 12 voix, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'engagement de F 350'000 pour la réalisation de divers travaux de rénovation de l'immeuble communal sis rue du Trabli 34, dit le bâtiment du Café de Cartigny.
2. D'autoriser le Maire à émettre auprès des établissements de son choix, des emprunts à long terme à concurrence de F 350'000.
3. De comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine financier de la commune.

Dernier jour du délai référendaire : 31 août 2017

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 20 juin 2017

Le président : Pierre-Yves Christen